

Résolution présentée par la délégation des

Etats-Unis d'Amérique

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne les droits des minorités sexuelles

L'Assemblée Générale,

S'insurgeant du nombre élevé de membres permanents de l'ONU continuant à persécuter les minorités LGBTQ+,

Affirmant que la déclaration des Droits de l'Homme est l'un des documents fondateurs de l'ONU, et que les membres de l'Assemblée ne peuvent l'ignorer sans conséquences,

Rappelant que la persécution des personnes LGBTQ+ mène à des taux de tentatives de suicides quatre fois plus élevés que dans la population générale, et que ces mêmes individus sont forcés de vivre des vies recluses de peur d'être découverts,

Constatant que beaucoup de pays possédant encore des pratiques barbares envers les minorités sexuelles telles que les meurtres d'honneur ou l'emprisonnement ont accès à l'aide internationale au développement, notamment la Syrie et la République Démocratique du Congo

Décide De créer un traité international de reconnaissance des droits inaliénables des minorités LGBTQ+ ;

- D'interdire la définition de l'homosexualité comme un crime, et de dépénaliser toute relation LGBTQ+ ;
- De limiter l'accès à l'aide au développement pour les pays qui décideraient d'ignorer ce traité et de continuer sur le chemin de l'intolérance.

Le texte français fait foi